

G.E.F.L.U.C.
District PARIS ILE- DE-FRANCE
Association loi 1901
Siège social : 42, Rue Denis PAPIN
94200 IVRY-SUR-SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

25, avenue de l'Europe
92310 SEVRES

Tél : 01 46 29 19 00
Fax : 01 46 29 19 01
E-mail : p.arnoux@fiteco.com

G.E.F.L.U.C.
District PARIS ILE- DE-FRANCE
Association loi 1901
Siège social : 42, Rue Denis PAPIN
94200 IVRY-SUR-SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association G.E.F.L.U.C. - PARIS Ile de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les événements significatifs postérieurs à l'exercice et relative à la situation de l'association dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid 19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la concordance du Compte Emploi des Ressources inclus dans l'annexe avec les comptes annuels audités. Nous avons vérifié également le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe à ce sujet.
- Appréciation de l'information donnée dans l'annexe au regard du contexte de la crise sanitaire.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration arrêté le 10 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans

- les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sèvres, le 20 Avril 2020

Pour SAS FITECO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Philippe Arnoix', written over a horizontal line.

Philippe ARNOUX
Commissaire aux Comptes

G.E.F.L.U.C.
District PARIS ILE- DE-FRANCE
Association loi 1901
Siège social : 42, Rue Denis PAPIN
94200 IVRY-SUR-SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Bilan Actif

BILAN	Brut	Amortiss. & Provisions	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	16 538	13 438	3 100	0
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	11 504	5 825	5 679	40
Immobilisations en cours / Avances et acomptes corporels				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 750	0	3 750	3 750
ACTIF IMMOBILISE	31 792	19 263	12 529	3 789
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres Créances	900	0	900	935
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	296 318	0	296 318	277 370
Charges constatées d'avance	11 409	0	11 409	34 023
ACTIF CIRCULANT	308 627	0	308 627	312 328
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Prime de remboursement des obligations			0	0
Ecarts de conversion - Actif			0	0
COMPTES DE REGULARISATION			0	0
TOTAL DE L'ACTIF	340 419	19 263	321 156	316 117

Bilan
Passif

BILAN	31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	30 000	30 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	51 846	51 846
Report à nouveau	165 858	101 531
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 395,24	64 326,96
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	250 098,59	247 703,35
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 859	5 260
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 859	5 260
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	0	0
FONDS DEDIES	0	0
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 289	18 175
Dettes fiscales et sociales	15 910	13 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 000	31 000
Produits constatés d'avance		
DETTES	63 198	63 154
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	321 156	316 117

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Subvention d'exploitation	550 000	550 000	0	
Collectes Entreprises	63 820	72 079	-8 259	-11,46%
Collectes Particuliers	24 490	27 160	-2 670	-9,83%
Report des ressources non utilisées des ex Ant.	-	0	0	
Autres produits d'exploitation	52	2 858	-2 806	-98,17%
Produits d'exploitation	638 362	652 097	-13 735	-2,11%
Autres achats non stockés	4 042	3 859	183	4,74%
Charges externes	124 372	67 504	56 868	84,24%
Impôts et taxes	4 920	3 237	1 683	51,99%
Salaires et Traitements	71 298	79 404	-8 106	-10,21%
Charges sociales	27 022	36 147	-9 125	-25,24%
Autres charges	2	3	-1	-45,08%
Subventions accordées par l'Association	401 876	396 544	5 333	1,34%
Amortissements & Provision	995	303	691	227,96%
Engagements à réaliser sur ressources affectées			0	
Charges d'exploitation	634 526	587 001	47 525	8,10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 836	65 096	-61 260	-94,11%
Produits financiers	1 158	773	385	49,89%
Charges financières			0	
Résultat financier	1 158	773	385	49,89%
RESULTAT COURANT	4 994	65 869	-60 875	-92,42%
Produits exceptionnels	-	0	0	
Charges exceptionnelles	2 599	1 542	1 057	
Résultat exceptionnel	- 2 599	-1 542	-1 057	68,55%
EXCEDENT OU PERTE	2 395	64 327	-61 932	-96,28%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits				
Bénévolat	13 621	20 748	-7 127	-34,35%
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	13 621	20 748	-7 127	-34,35%
Charges				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite des biens				
Personnel Bénévole	13 621	20 748	-7 127	-34,35%
TOTAL	13 621	20 748	-7 127	-34,35%

GEFLUC DE PARIS ILE DE FRANCE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

Annexe au bilan clos le 31 décembre 2019 dont le total est de 321 156 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 2 395 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION

L'association a pour but de réaliser dans les départements d'Ile de France, l'action entreprise par la **Fédération Nationale du Groupement Des Entreprises Françaises dans la Lutte Contre le Cancer (FEGEFLUC)**, c'est-à-dire d'aider les malades (financements d'équipements, aide sociale, réinsertion professionnelle), de développer la prévention de la maladie dans les entreprises, et de financer la recherche.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	12 938	3 600		16 538
Immobilisations corporelles	5 370	6 134		11 504
Immobilisations financières	3 750			3 750
TOTAL	22 058	9 734		31 792

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	12 938	500		13 438
Immobilisations corporelles	5 331	495		5 825
Immobilisations financières				
TOTAL	18 268	995		19 263

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D	E
	Provisions au début de l'exercice	Ajustement à l'ouverture	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	5 260		2 599		7 859
Provisions pour dépréciations					
TOTAL	5 260		2 599		7 859

Provision pour charges

Elle correspond à la provision pour IFC. Conformément à la recommandation ANC n° 2013-02, nos calculs sont basés sur la méthode des « Unités de crédits projetées ».

Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation.

Les calculs effectués individuellement pour chaque salarié de l'effectif global concerné, prennent en compte les droits acquis par référence à la convention collective applicable, le salaire brut mensuel moyen à la date de calcul, le taux de rotation du personnel, la table de mortalité, une hypothèse de revalorisation moyenne des salaires et une actualisation fondée sur les taux de rendement obligataires.

Cette provision s'élève à 7 859 euros au 31 décembre 2019.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies	0,32%	[1]
Taux de charges patronales moyen pour les cadres	53%	
Taux d'évolution salariale moyen	2%	
Table de mortalité	2009-2011	

[1] Correspondant à la moyenne arithmétique des TEC 10 du mois augmentée d'une marge de 0.25%

Source : Agence France Trésor

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2) Autres emprunts obligataires				
Créances rattachées à des participations Prêts (1)								
Autres	3 750		3 750	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine				
Créances de l'actif circulant								
Créances clients et comptes rattachés	900	900		Emprunts et dettes financières divers (2)	16 289	16 289		
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Charges constatées d'avance	11 409	11 409		Dettes fiscales et sociales	15 910	15 910		
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes	31 000	31 000		
				Produits constatés d'avance				
TOTAL	16 059	12 309	3 750	TOTAL	63 199	63 199		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

Les autres créances (900€) correspondent aux dons appelés en décembre 2019 mais encaissés en janvier 2020.

Les autres dettes (31 K€) concernent le projet Prévention Solaire.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Reprise en cours d'exercice (7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
XXX		Néant			
TOTAL					

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)

Situations Ressources	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897) C	Fonds restants à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
- Dons manuels		Néant			
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total					
TOTAL					

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
Leg XXX	Néant			
TOTAL				

TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	Solde (stock final) E=A-B-C+D
	Néant				
TOTAL					

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Stockées D	Solde à la fin de l'exercice E=A+B-C+D
Ecart de réévaluation Fonds associatifs avec droit de reprise					
Réserves	81 846				81 846
Report à nouveau	101 531	64 327			165 858
Résultat comptable de l'exercice	64 327	2 395	64 327		2 395
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme					
Provisions réglementées					
Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL	247 703	66 722	64 327		250 099

AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		64 327
- Report à nouveau antérieur		101 531
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau	165 858	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds associatif sans droit de reprise	0,00	

PRODUITS À RECEVOIR**Néant****CRÉANCES À RECEVOIR****900**

Cotisations entreprises à recevoir

900

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**11 409**

Loyers et charges locatives

5 130

Autres locations

1 422

Divers

4 857

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**Néant****DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS****16 289**

Comptes fournisseurs

9 008

Comptes fournisseurs factures non parvenues

7 281

DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES**15 910****a) Organismes sociaux**

URSSAF

2 585

Caisse de retraite, prévoyance et mutuelle

2 046

b) Taxe due sur les rémunérations

Formation professionnelle et divers

404

c) Dettes concernant les congés payés

Dettes congés à payer

7 363

Provisions charges sociales sur dettes congés à payer

3 511

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires comptabilisés au titre du contrôle des comptes (2018)

4 308

Honoraires comptabilisés au titre de conseils et prestations de services

Néant

INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

Néant

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12	ÉCART
Livret A Société Générale	74 496	74 496	
Livret d'Épargne Société Générale	191 325	191 325	
Fonds commun de placement Lazard	0	0	
TOTAL	265 821	265 821	0

INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) **13 621 €**

Les contributions volontaires en nature (bénévolat) couvrent une part des frais de fonctionnement et d'autres charges du GEFLUC.

Principe d'évaluation : calculé en fonction du nombre de journées consacrées par les bénévoles à l'association valorisé à un taux journalier moyen. Soit pour l'exercice 970 heures à 14,04 euros de l'heure pour le bénévolat administratif et recherche de fonds qui comprend les charges sociales calculées sur la base d'un taux de charge moyen de 40%.

Ces contributions se répartissent comme suit :

	Heures	Brut	Charges sociales
Suivi collecte	97	973	389
Fonctionnement	437	4 378	1 751
Missions sociales	437	4 378	1 751
Recherche de fonds	970	9 729	3 892
Total	970	9 729	3 892

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements sur aides accordées en 2017, 2018, 2019
Restant à verser au 31.12.2019

Néant
Néant

	emplois de 2019 = compte de résultat	affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	emplois de 2018 = compte de résultat	affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018		ressources collectées sur 2019 = compte de résultat	suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019	ressources collectées sur 2018 = compte de résultat	suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
					Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0		0
MISSIONS SOCIALES	426 983	84 310	413 082	23 526	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	88 310	88 310	99 239	99 239
- aide à la recherche	355 478	75 000	348 828	1 172	- Dons et legs collectés	88 310	88 310	99 239	99 239
- aides directes aux personnes	5 447	4 500	6 094	4 500	- dons manuels non affectés	88 310	88 310	99 239	99 239
- prévention - information	56 058	0	43 161	3 361	- dons manuels affectés	0,00	0,00	0	0,00
- versements autres organismes aide aux malades	10 000	4 810	15 000	14 493	- legs non affectés	0,00	0,00	0	0,00
	0	0	0	0	- legs affectés	0,00	0,00	0,00	0,00
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	118 198	4 000	90 734	45 418	- Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0,00	0,00	0,00	0,00
- frais appel à la générosité publique	118 198	4 000	90 734	45 418	AUTRES FONDS PRIVÉS	550 000		550 000	
- frais recherche autres fonds privés	0	0	0	0	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
	0	0	0	0	AUTRES PRODUITS	1 210		3 631	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	89 346	0	83 185	30 294	TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	639 521		652 870	
- dont versement Fédération Nationale	17 954		6 144		REPRISES DES PROVISIONS				
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	634 526		587 001		REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS				
DOTATION AUX PROVISIONS	2 599		1 542		VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		0		0
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0		0		INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE				
EXCÉDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	2 395		64 327		TOTAL GÉNÉRAL	639 521	88 310	652 870	99 239
TOTAL GÉNÉRAL	639 521		652 870		Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		88 310		99 239
Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0		0	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0		0
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0		0					
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		88 310		99 239					

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Missions sociales	6 129		9 337		Bénévolat	13 621		20 748	
Frais de recherche de fonds	1 362		2 075		Prestations en nature				
Frais de fonctionnement et autres charges	6 129		9 337		Dons en nature				
TOTAL	13 621		22 409		TOTAL	13 621		20 748	

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

La présentation du Compte d'emploi des ressources (CER) a subi une refonte complète, pour être en conformité avec le règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

La nouvelle présentation permet de faire la distinction, par nature, des emplois des sommes issues de la générosité du public, en les dissociant en particulier des autres ressources telles que subventions, prestations de services ou autres.

POLITIQUE D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Le GEFLUC PARIS Ile de France a sollicité une agence de communication (SOLICOM) qui a accepté de nous faire une offre tarifaire raisonnable pour accroître la notoriété de l'association auprès des entreprises et des donateurs, à savoir développer :

- une baseline "les entreprises contre le cancer",
- une new letter mensuelle pour les adhérents qui ont fourni leur adresse mail,
- une réunion avec conférence sur la prévention solaire au cours de l'AGO qui s'est déroulé dans les locaux du groupe MALAKOFF MEDERIC,
- une réunion qui s'est tenue au siège social du MEDEF Parisien pour la remise des subventions à la recherche.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le Gefluc Paris, lors de la réunion du conseil d'administration du 26 septembre 2018 a nommé Monsieur Jean Jacques DOUCET en qualité de nouveau Président remplaçant ainsi Madame Sabine DELPIERRE dont le mandat a pris fin.

Le total des ressources de l'association s'est élevé 638 K€, y compris une subvention, en provenance du Fonds de dotation Guy Berthault, d'un montant de 550 K€.

Au cours de l'exercice, le Gefluc Paris a versé :

- 340 K€ à la recherche scientifique en novembre et décembre 2019,
- 31 K€ au projet Prévention Solaire,
- 10 K€ à GPS Cancer.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE

Pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Gefluc a mis certains de ses salariés en télétravail. L'association n'est pour l'instant pas en mesure de chiffrer l'impact sur ses comptes 2020 de cet événement.

PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ

La structure de communication développement étant maintenant en place, plusieurs événements sont à réaliser afin de fidéliser nos entreprises donatrices, relancer les anciens donateurs.

De plus, plusieurs solutions sont envisagées (partenariat ou autres) pour atteindre ces objectifs.

INFORMATIONS DIVERSES

EFFECTIF SALARIÉ

En nombre d'emplois équivalent temps plein (ETP) : 2

EFFECTIF BÉNÉVOLE

Effectif global estimé des bénévoles apportant leur concours : 2

MONTANT GLOBAL DES TROIS RÉMUNÉRATIONS DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS

Montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres, salariés et bénévoles, avec mention des avantages en nature (art 20 de la loi 200-586 du 23/05/2006 – CC TAC 1.1.5) : il n’y a pas de cadre dirigeant rémunéré.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs du Gefluc ne perçoivent aucune rémunération, de quelque nature que ce soit.

NATURE ET MONTANT DES FRAIS RÉELS REMBOURSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET CADRES

(CC – TAC 1.1.5)

Les bénévoles administratifs bénéficient du remboursement des frais de transport engagés pour assurer leurs fonctions de bénévolat et non d’administration.

Le montant des frais remboursés à ce titre s’est élevé à 1 089 € en 2019 (2018 : 2 730 €), conformément à la décision du conseil d’administration du 27 novembre 2014 approuvée par l’assemblée générale du 9 juin 2015.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

Il n’existe aucune convention réglementée.

MANIFESTATIONS

Néant

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunts auprès des organismes bancaires

- Néant

Crédits-bails : 15,7 K€ (photocopieur) dû par échéances trimestrielles jusqu’en février 2024.

Legs et donations (les montants restant à encaisser doivent faire l’objet d’un suivi individualisé)

- Néant

Cautions reçues et données.

- Néant